

**CONCOURS « CRÉATION DE LOGO » DU MASTER EN ENTREPRENEURIAT ET INNOVATION (MEI INP-HB)
LANCÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB)**

L'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB), dans sa volonté de diversifier son offre de formation, a décidé de l'étendre à l'[Entrepreneuriat](#). L'INP-HB se propose en effet, de former, dès la rentrée académique 2022-2023, de potentiels [Entrepreneurs](#) et [Intrapreneurs durables](#). Pour ce faire, il met en place un Programme de [Master](#) en Entrepreneuriat et Innovation, en abrégé **MEI INP-HB Entrepreneurs**.

Cette première communication externe du **MEI INP-HB Entrepreneurs** est orientée autour d'un concours de création de logo du Master en Entrepreneuriat et Innovation (MEI INP-HB). Ce concours a pour objectif principal d'obtenir un visuel qui permettra de faire la promotion dudit Master. Son objectif secondaire est d'attirer de potentiels auditeurs au Master avec un niveau minimum de BAC + 4, sans aucune limite d'âge.

Le concours de création de logo dudit Master répond aux critères suivants :

1. Organisateur du concours

L'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) est le principal organisateur du concours. L'INP-HB, dont le siège est situé à Yamoussoukro est habilité aux fins des présentes.

2. Conditions de participation

- Le concours est ouvert aux [élèves](#) de l'INP-HB et à [toute personne désireuse](#) d'y participer ;
- Les participants devront fournir [une copie de leur pièce d'identification](#) (CNI ou attestation d'identité ou carte d'étudiant(e) ou attestation de fréquentation (valide) ou tout autre pièce équivalente).

3. Modalités de participation

- Les participants doivent s'inscrire au concours *via* ce [formulaire de soumission](#).
- Une seule proposition de logo est autorisée par formulaire d'inscription.
- Pour le même [dossier de candidature](#), les propositions ne doivent pas excéder plus de trois (3) logos.
- Toutes les soumissions doivent impérativement être des œuvres originales et innovantes, et ne doivent s'inspirer de tout ou partie d'éléments graphiques, de marques déposées ou d'images protégées existantes ou appartenant à des tiers. [Tout logo soupçonné de plagiat fera l'objet d'annulation](#).

4. Disqualification et sanctions

S'il apparaît clairement qu'un participant ne satisfait pas aux conditions de participation du concours de création de logo, ou si les informations qu'il fournit en vue de participer ne sont pas fiables, sa participation est déclarée nulle et entraîne son exclusion systématique de tout droit à l'attribution du prix délivré dans le cadre de celui-ci.

5. Consignes de création

Consigne 1 : Lors de la création du logo, son concepteur doit tenir compte des mots clés suivants :

- Entrepreneurs,
- Intrapreneurs,
- Innovants, et
- Durables.

Consigne 2 : La proposition doit également :

- Faire figurer le sigle **MEI INP-HB** et suggérer la « notion d'**ENTREPRENEURS** » ;
- Incarner la culture entrepreneuriale ;
- Avoir un caractère universel ;
- S'adresser aux différents publics cibles de communication sur le Programme MEI INP-HB : Etudiants, Parents d'élèves, Professeurs, Enseignants-Chercheurs, Entrepreneurs, Ecoles et Universités, Alumni, Administration centrale (Ministères), Collectivités locales et territoriales, Collectivités décentralisées, Institutions internationales et ONG ;
- Promouvoir l'image de l'INP-HB :
 - o Être en cohérence avec les couleurs de l'INP-HB ;
 - o Comprendre tout ou partie des éléments graphiques du logo de l'INP-HB (Voir le logo de l'INP-HB en version PDF) ;
- Présenter obligatoirement un caractère adaptable qui permettra sa déclinaison sur tout support et en plusieurs tailles ;
- Le logo proposé devra être présenté en version polychrome (couleur).

Consigne 3 : Le logo devra respecter les couleurs institutionnelles directement issues du logo INP-HB, à savoir :

- Orange
- Vert
- Blanc

D'où le logo **MEI INP-HB Entrepreneurs** devra comporter les 4 couleurs (à utiliser) ci-dessous citées :

- Orange
- Vert
- Rouge
- Bleu

Votre création pourra si nécessaire être numérisée par nos services pour la réalisation finale. Les logos produits ne devront comporter aucun élément contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

6. Contraintes techniques et remise du logo

- Les candidats devront **fournir les données techniques** appropriées et notamment les informations relatives aux polices et aux valeurs RVB (Rouge-Vert-Bleu), couleurs primaires utilisées pour le logo.
- Les **inscriptions au concours** doivent se faire exclusivement par l'intermédiaire du formulaire de soumission en ligne.
- Les **fichiers - logos** doivent être produits uniquement en **haute résolution** (image en 300 dpi ou fichier vectoriel) ; au format **jpeg**, ou **jpg**, ou encore **jpe** ; et être d'une taille maximale d'un (1) MB.
- La **transmission de tous les fichiers bruts** s'effectuera exclusivement **via le formulaire de soumission** en ligne (confère rubrique : **Votre Logo**).
- **Le nouveau logo est destiné à être utilisé sur tous les supports de communication du Master.**

7. Calendrier du concours

- Date de publication du concours de logo MEI INP-HB : **09/06/2022 à minuit** Temps Universel (TU)
- Date limite de transmission des logos proposés (clôture de l'appel) : **24/07/2022 à minuit** TU
- Période d'analyse et de pré-sélection des logos innovants : **Semaine du 25/07/2022**
- Proclamation des résultats et Remise des récompenses : **Semaine du 1^{er}/08/2022**

8. Composition du Jury de sélection

Le jury, composé de sept (7) membres sélectionnera **trois (3) logos** qui seront présentés ensuite au Comité de Direction de l'INP-HB, lors de sa séance de la semaine du 25/07/2022. Le jury se réunira la semaine du 1^{er}/08/2022 pour élire **le logo retenu**, qui sera dévoilé lors de la **cérémonie officielle de lancement** du « Master Entrepreneuriat et Innovation, MEI » à l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB).

L'organisateur se réserve le droit de modifier la date de l'évènement dans l'éventualité d'une date mieux indiquée pour les délibérations.

9. Droits d'auteurs

Le participant accepte que les droits d'auteur du logo qu'il a produit dans le cadre de ce présent concours soient transférés, à titre exclusif et gratuit, à l'INP-HB. Ainsi, le participant autorise l'INP-HB à exploiter le logo. Cette autorisation implique la reproduction et la communication publiques du logo par le biais d'Internet ou sur support de quelque nature qu'il soit.

Dans le cas où l'INP-HB utiliserait le logo, le participant accepte expressément, que celui-ci puisse être modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits.

Le participant renonce à réclamer une rémunération du fait de cette exploitation. En participant au concours, le candidat autorise la publication de ses logos, sans réclamer de participation financière, pour toutes les opérations liées au présent concours : diffusion, reproduction, exposition et publication.

10. Droits de propriété intellectuelle

En participant à ce concours, le lauréat cède expressément à l'INP-HB tous les droits de propriété intellectuelle concernant le logo.

L'INP-HB se réserve le droit de modifier le logo gagnant pour mieux répondre aux impératifs de la communication autour de son Programme MEI INP-HB Entrepreneurs.

11. Protection des données à caractère personnel

Conformément aux dispositions du règlement général pour la protection des données (RGPD) sur la protection des données à caractère personnel, et aux règlements régissant son application, les participants consentent uniquement, sur les bases juridiques concernées, à l'utilisation de leurs données à caractère personnel dans le cadre de communications ayant trait au concours de création du logo du Programme Master Entrepreneuriat et Innovation (MEI) de l'INP-HB.

Les données à caractère personnel, recueillies via les formulaires d'inscription par les services de l'INP-HB, sont à usage exclusif de la Direction du MEI INP-HB Entrepreneurs.

Ces informations sont utilisées pour vous permettre d'accéder à ces services, et uniquement à cette fin. L'INP-HB s'engage à ne pas communiquer à des tiers, les données ainsi collectées.

Ces données ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'utilisation détournée ou d'un acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées.

Conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD), vous avez un droit d'accès, de modification et d'opposition sur vos données personnelles enregistrées sur le site de l'INP-HB.

12. Critères et processus de sélection

Chaque logo sera examiné d'après les critères suivants :

- Sa pertinence : la proposition doit être conforme aux conditions définies dans [ce règlement du concours](#) ;
- Son originalité : elle doit démontrer *originalité*, *impact* et *imagination*, et cibler les différents publics du Programme MEI INP-HB ;
- Sa qualité esthétique : elle doit être *attractive*, *démonstrative*, *informative*, *incitative*, *séduisante*, *attirante*, *chaleureuse*, *conviviale* ;
- Sa qualité visuelle (graphisme, couleurs et police de caractères) ;
- La possibilité de l'adapter sur les différents supports ;
- Le respect de la charte graphique.

Le processus de sélection est défini comme suit :

- La phase de dépôt et de réception des dossiers de candidature (formulaire + logo MEI INP-HB)
- La phase de validation des dossiers reçus (formulaire + pièce d'identification + logo MEI INP-HB)
- La phase de présélection des dossiers validés (délibération du jury de présélection)
- La phase de sélection des logos du trio gagnant (délibération du jury de sélection)
- La phase de proclamation des résultats du concours (Direction Générale de l'INP-HB)

Les conditions d'obtention du prix du lauréat sont :

- Le jury d'experts désignera le projet gagnant selon les critères définis ci-dessus. Par la suite :
 - Le gagnant ou la gagnante sera informé(e) par courriel (e-mail) ;
 - Le gagnant ou la gagnante sera mis(e) à l'honneur lors d'un événement organisé par la Direction du programme MEI INP-HB.
- Les lauréats du concours devront transmettre les fichiers bruts et toutes les informations relatives à leur dossier aux services compétents de l'INP-HB, à savoir : [logo](#), [police](#), [palette des couleurs](#).

13. Prix Lauréats (Meilleur "Logo innovant" MEI INP-HB Entrepreneurs)

- **Premier prix :**
 - 1 trophée « meilleur logo MEI INP-HB Entrepreneurs »
 - un diplôme de participation
 - une somme de 250 000 FCFA
- **Deuxième prix :**
 - un diplôme de participation
 - une somme de 150 000 FCFA
- **Troisième prix :**
 - un diplôme de participation
 - une somme de 100 000 FCFA

14. Modalités de modification du règlement du concours

L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun

dédommagement ne pourra être demandé par les participants. Des additions, des modifications de ce règlement peuvent être publiées. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement.

L'INP-HB se réserve, la possibilité de prolonger la période de participation ou de reporter toute date annoncée.

L'INP-HB se réserve le droit d'apporter les changements nécessaires aux bases juridiques du concours pour le mener à bien. Il se réserve, en outre, le droit de le proroger, de l'écourter et/ou de l'annuler en cas de force majeure susceptible d'empêcher de mener le concours à son terme selon les modalités du règlement.

Les réclamations relatives à tout problème ou événement en lien avec le présent concours de création du logo ne sont recevables que dans une période d'un mois maximum après la fin du concours.

15. Limites de responsabilité

L'INP-HB ne pourrait être tenu pour responsable à la suite de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de toute autre nature. De façon générale, le participant garantit l'INP-HB tout recours, action ou réclamation que pourrait former, à titre quelconque, tout tiers, et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris dans le cadre du présent règlement. Il s'engage à dégager l'INP-HB de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du fait d'une contrefaçon de copyright ou de violation des droits d'exploitation ou de propriété, qu'elle qu'en soit la nature.

16. Contestation

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'INP-HB aux coordonnées suivantes : mei.concours@inphb.ci.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte. Toute contestation ou réclamation à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant la fin de la semaine consécutive à la désignation des gagnants, le cachet de la poste faisant foi. Toute interprétation litigieuse de présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'INP-HB.

17. Soumission

Si vous êtes intéressé(e)s par cette offre, veuillez postuler en nous envoyant les documents suivants :

- la [créa du LOGO](#) respectant les caractéristiques précisées plus haut et associé au formulaire ;
- le [formulaire numérique d'identification du candidat](#) renseigné en ligne et enregistrer (PDF) ;
- une [copie de la pièce d'identification](#) (CNI ou attestation d'identité ou carte d'étudiant(e) ou attestation de fréquentation (valide) ou tout autre pièce équivalente (en cours de validé)).

à l'adresse suivante : mei.concours@inphb.ci avant le **24 juillet 2022 à minuit TU**, délai de rigueur.

Pour tous renseignements : Info line : 07 08 14 45 80 // 07 07 71 67 66 Courriel : mei.concours@inphb.ci

FAIT A YAMOOUSSOUKRO, le 09 juin 2022

Equipe organisatrice du concours de logo

MEI INP-HB Entrepreneurs

INP-HB